

Conseil d'Administration du 16 Novembre 2022 – Visioconférence Compte-rendu à la majorité le 14/02/2023

Présents : Hugo ANEST, Valérie CONTOZ, Maurice PAQUET, Arnold AKPLOGAN, Didier JACQUEMIN, Jonathan CASSIER, Marie-Jeanne BOULANGER, Adèle RABY (*départ : 22h35*), Sonia KACED, Brigitte VINCENT, Olga PETROVA, Matthieu SOUCHOIS

Excusé : Mathieu THOMAS - **Absents** : Arnaud DUMONT, Frédéric TORES

Invité : Olivier DAUBE (Directeur LIFB)

Rappel de l'ordre du jour :

- PV du CA du 17-09-2022 (**vote n°1**)
 - Assemblée Générale du 17-12-2022
 - o Rappel de l'ordre du jour et déroulement de la matinée
 - o Présentation du budget 2023 et des annexes (réserves fléchées) :
 - **Vote n°2** : octroi de tickets restaurant pour les salariés de la LIFB
 - **Vote n°3** : budget 2023
 - **Vote n°4 à 8** : propositions de réserves fléchées
 - o Élection complémentaire au CA
 - o Point sur les listes de délégués
 - Point statutaire :
 - o Affiliations et licences
 - o Cas de Championnet Sports (**vote n°9**)
 - o Composition du CA (**vote n°10**)
 - Point ressources humaines :
 - o Évolution des RH de la Ligue en 2023
 - o Fiche de poste « chargé de mission JOP2024 et développement du badminton »
 - Point sportif :
 - o Prochaines compétitions et cas du CIJ n°3
 - o Règlement du top élite de double (**vote n°11**) et précision sur les ICR
 - Questions diverses :
 - o Proposition de revalorisation des indemnités des OT (**vote n°6**)
 - o Choix des axes Dialogue de Gestion 2022-2024 (**vote n°7**)
-

Préambule : D. JACQUEMIN remarque que tous les administrateurs ne sont pas à jour de leur licence 2022-2023 :

- A. DUMONT et F. TORES : ils ne répondent plus aux convocations, le traitement de ces cas est d'ailleurs prévu à l'ordre du jour,
- V. CONTOZ et P. ADAM : leur demande de licence est en cours.
 - o H. ANEST propose qu'ils puissent assister à la séance du jour sans droit de vote.
 - o P. ADAM préfère se retirer de la réunion

1. PV de réunion du CA du 17-09-2022

Vote n°1 : proposition de validation du PV de CA du 17 septembre 2022

Commentaires : A. AKPLOGAN souhaite un éclaircissement sur l'indemnisation des JA d'ICR suite à une note transmise par la CLOT. Une réponse sera apportée par le secteur des opérations sportives.

- POUR : 7/ CONTRE : 0/ Abstention : 1
- Décision : Adoptée à la majorité

2. Assemblée Générale du 17-12-2022

a- Rappel de l'ordre du jour (validé le 17-09-2022) et déroulement de la matinée

- o Assemblée Générale :
 - Accueil de 8h45 à 9h15
 - Ouverture de l'AG et allocution des personnalités
 - Vote du PV de l'AG du 01-06-2022
 - Election complémentaire au CA - 1^{er} tour (si candidats)
 - Présentation et vote du budget 2023 et réserves fléchées
 - 2^{ème} tour de l'élection complémentaire au CA (si nécessaire)
 - Remise des mérites fédéraux et clôture de l'AG
- o Rencontre et échanges avec P. COUVINEAU (Vice-président FFBaD) en charge des territoires (10h30 à 12h30)
 - Informations générales
 - Echanges sur la gouvernance des territoires
- o Buffet convivial

b- Présentation du budget 2023 et des annexes

Le budget 2023 est équilibré à 2 201,2K€ ; plusieurs éléments contextuels ont été pris en compte pour sa construction :

- Inflation générale (+3,5% du loyer du siège, +5% des tarifs du CREPS, +40% des tarifs des volants...)
- Retour progressif à la normale du nombre de licences (plus de 36.000 à la fin de la saison 2023-2024)
- Stabilité des subventions
- Augmentations salariales prévues ou négociées (G. DEVANLAY, C. GILLOT)
- Evolutions des ressources humaines (départ de F. DOR d'ici fin juin 2023, recrutement d'un-e chargé-e de mission JOP2024 et développement du badminton et d'un-e chargé-e des formations),
- Octroi de tickets restaurant à compter du 01-01-2023 (valeur faciale de 9€ pris en charge à 50% par la LIFB)

Vote n°2 : fourniture de tickets restaurant à compter du 01-01-2023 (valeur faciale : 9€)

- POUR : 10/ CONTRE : 0/ Abstention : 1
- Décision : Adoptée à la majorité

Synthèse du budget 2023 :

Années Secteurs	Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes
INS (instances)	1.478,5K€	1.682,25K€	1.510,35K€	1.815,8K€
AHN (accès haut-niveau)	397,845K€	200,345K€	364,6K€	168,9K€
OPS (opérations sportives)	92,78K€	77,3K€	93,6K€	54,3K€
DVP (diversité des pratiques)	69,244K€	69,944K€	59K€	34,4K€
FOR (Formation)	145,325K€	128,31K€	124,7K€	115,8K€
COM (Communication)	63,45K€	7,2K€	48,95K€	12K€
TOTAL	2.247,144K€	2.165,349K€	2.201,2K€	2.201,2K€

M. SOUCHOIS interroge sur la politique en matière de Airbadminton et sur l'anticipation du budget post JOP2024 (embellie de licenciés et/ou désengagement de l'Etat ?).

Vote n°3 : budget 2023

- POUR : 9/ CONTRE : 0/ Abstentions : 2
- Décision : Adopté à la majorité

c- Réserves fléchées

Pour rappel, nos réserves fléchées ont été reprises intégralement (*sauf celle relative au plan de relance*) lors de l'AG du 01-06-2022. Nos fonds propres se montent actuellement à 657,461K€ dont 300K€ sanctuarisés et 34,25K€ de plan de relance.

Compte tenu de l'actualité des 2 prochaines années, il est proposé au CA de soumettre à l'AG la constitution des réserves fléchées suivantes :

Vote n°4 : Réserve fléchée de 45K€ « missions JOP2024 et développement du badminton »

- POUR : 8/ CONTRE : 0/ Abstentions : 3
- Décision : Adoptée à la majorité

Vote n°5 : Réserve fléchée de 15K€ « 50^{ème} anniversaire de la LIFB »

- POUR : 8/ CONTRE : 0/ Abstentions : 3
- Décision : Adoptée à la majorité

Vote n°6 : Réserve fléchée de 30K€ « investissement structures d'animation »

- POUR : 8/ CONTRE : 0/ Abstentions : 3
- Décision : Adoptée à la majorité

Vote n°7 : Réserve fléchée de 25K€ « événement parabadminton »

- POUR : 7/ CONTRE : 0/ Abstentions : 4
- Décision : Adoptée à la majorité

Vote n°8 : Réserve fléchée de 10K€ « accompagnement d'athlètes parabadminton »

- POUR : 8/ CONTRE : 0/ Abstentions : 3
- Décision : Adoptée à la majorité

d- Election complémentaire au CA

Notre CA comprend, dans sa composition actuelle, 16 membres (19 inscrits dans nos statuts). En respect de nos règles sur la parité (40% de membres représentant le genre ayant le moins de licenciés), nous pouvons ouvrir :

- 2 postes Femme
- 1 poste pour un médecin (homme ou femme)

e- Liste des délégués

Toutes les listes actualisées (sur la base des effectifs 2021-2022) des comités nous sont parvenues sauf celle du comité 93.

3. Statutaire

a- Point sur les licences et affiliations

Comités	Licences au 16-11-2019	Licences au 16-11-2021	Licences au 16-11-2022	Variation (par rapport à la saison 2019-2020)
75	3.941	3.655	4.217	+7%
77	4.875	4.350	4.786	-1.8%
78	5.004	4.654	5.371	+7.3%
91	4.735	4.155	4.737	0%
92	4.903	4.563	5.240	+6.9%
93	2.082	1.972	2.149	+3.2%
94	3.712	3.468	3.769	+1.5%
95	3.005	2.768	3.100	+3.2%
TOTAL	32.259	29.588	33.369	+3.4%

Concernant les affiliations, 250 clubs sont affiliés à date (253 en 2021-2022 / 4 nouvelles associations + 1 réactivation).

Cas de CHAMPIONNET SPORTS : le cas avait déjà été évoqué le 17-09 ; l'affiliation définitive avait été mise en attente pour juger de l'engagement « licences » de l'association.

Il est proposé :

- D'envoyer un courrier de procédure d'alerte à l'association, laquelle procédure pourrait aboutir à la perte d'affiliation
- D'interroger la FFBaD sur le sujet : est-il possible de refuser cette affiliation en cours de saison ? Qui est le décisionnaire ?

Vote n°9 : Validation de la démarche à l'encontre de CHAMPIONNET SPORTS

- POUR : 7/ CONTRE : 0/ Abstentions : 3 / ne prend pas part au vote : 1
- Décision : Adoptée à la majorité

Par ailleurs, D. JACQUEMIN précise que le comité 75 étudierait la faisabilité de « récupérer » les adhérents et de les licencier au comité 75 le cas échéant (et de permettre également à l'équipe d'ICD de matcher sous bannière neutre).

H. ANEST informe le CA qu'il a demandé, lors du dernier CPC, à chaque comité d'effectuer une veille sur les clubs qui ne respecteraient pas les statuts fédéraux sur le sujet.

b- Composition du CA

H. ANEST soumet à nouveau le cas de 2 administrateurs : A. DUMONT qui n'a pas répondu au mail envoyé à l'issue de la réunion du 17-09 et F. TORES. Les 2 n'ont pas renouvelé leur licence à date.

Rappel de l'article 4.2 (alinéa 3) de nos statuts : « *les membres du conseil d'administration de la ligue doivent être majeurs au sens de la réglementation relative aux associations et licenciés auprès de la LIFB.* »

Rappel de l'article 4.4 (alinéa 6) de nos statuts : « *tout membre n'ayant pas assisté à 3 séances consécutives du Conseil d'Administration, sans excuse recevable, perd sa qualité de membre* ».

Vote n°10 : exclusion d'A. DUMONT du CA

- POUR : 10/ CONTRE : 0/ Abstention : 1
- Décision : Adoptée à la majorité

Concernant F. TORES, H. ANEST enverra un mail identique à celui envoyé à A. DUMONT en septembre pour connaître ses intentions.

4. Ressources humaines

Voir également le point sur les évolutions budgétaires.

Les principales évolutions à noter :

- Passage au groupe 7 de G. DEVANLAY (évolution conventionnelle) et passage à 100% sur le secteur DVP (été 2023),
- Recrutement d'un-e chargé-e- de mission formations (formations fédérales + CQP)
- Recrutement d'un-e chargé-e- de mission JOP2024 et développement du badminton. La fiche de poste de ce dernier poste (*CDD de 18 mois à compter du 01-03-2023*) comprend notamment :
 - Une carte professionnelle obligatoire, dans le badminton de préférence (mais des profils STAPS ou Activités Physiques pour Tous (APT) peuvent convenir).
 - Expérience d'au moins 2 ans dans l'animation et le développement
 - Missions annexes de développement et de recherches de financements

5. Sportif

a- Calendrier des compétitions

- *CRJ1* : 26 et 27/11/2022 à CERGY (95)
- *Régional Vétérans* : 3 et 4/12/2022 à BONDOUFLE (91)
- *Top élite de double* : 7 et 8/01/2023 à AULNAY (93)
- *TLJ2* : 14 et 15/01/2023 à GIF (91)
- *CRJ2* : 28 et 29/01/2023 à SAINT-MAUR (94)
- *CIJ3* : 11 et 12/02/2023 (lieu à définir). Toutes les démarches de recherche de lieu ont été infructueuses à ce jour. Cette compétition est importante dans le cadre de la qualification au Championnat de France jeunes.

b- Règlements

- *Règlement du Top Elite de Double* : document transmis en amont de la réunion. Pas de modification majeure. La seule adaptation concerne la modification des paires de double entre le samedi et le dimanche et l'adaptation au RGC.

Vote n°11 : validation du règlement de top élite de double 2022-2023

- POUR : 10/ CONTRE : 0/ Abstention : 1
- Décision : Adoptée à la majorité

- *ICR* : reformulation (voir ci-dessous) des sanctions pour joueur non qualifié ; un joueur non licencié à date est forfait alors qu'un joueur non inscrit dans badnet ne peut être sanctionné que financièrement (en accord avec le RGC).

4.3 Qualification d'un joueur

4.3.1 ~~Être enregistré dans Badnet en tant que membre de son équipe au moins 10 jours avant la journée d'ICR.~~

4.3.14.3.2 Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit :

- Être licencié « joueur » (*la « licence joueur » doit être validée sur Poona*) au moins 10 jours avant la journée d'ICR et avant le 30 novembre de la saison en cours dans le club engagé.
- ~~Être enregistré dans Badnet en tant que membre de son équipe au moins 10 jours avant la journée d'ICR.~~

~~En cas de participation d'un joueur non licencié ou non inscrit dans les délais, celui-ci sera considéré comme non-qualifié et encourra les sanctions prévues à cet effet (*annexe 3*);~~

- Être autorisé à jouer en compétition et ne pas faire l'objet d'une suspension ou de carence ; en cas de non-respect, le joueur fera l'objet d'une sanction disciplinaire, à la demande du JA
- Avoir obtenu (*si nécessaire*) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale Classement ou par la Commission Régionale Classement et validé dans Poona ;
- Avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours ;
- Pour les étrangers, être en règle selon le règlement fédéral spécifique aux licenciés étrangers et avoir suivi la procédure en *article 4.5*.

~~En cas de participation d'un joueur non licencié ou non inscrit dans les délais, celui-ci sera considéré comme non-qualifié et encourra les sanctions prévues à cet effet (*annexe 3*);~~

6. Questions diverses

a- Dialogue de gestion FFBaD / LIFB

Le CA du 17-09 avait entériné les axes 1, 2 et 4 parmi ceux proposés par la FFBaD. L'axe 1 (*formation continue et tutorat réseau des entraîneurs professionnels et OT*) a été jugé trop proche d'une action déjà financée par l'ANS. Comme de nombreuses actions le sont déjà, il ne reste plus beaucoup de choix. H. ANEST propose de remplacer cet axe par l'action relative à l'accompagnement des acteurs dans la construction de projets associatifs.

Vote n°12 : proposition d'axe du dialogue de gestion : accompagnement des acteurs dans la construction de projets associatifs

- POUR : 11/ CONTRE : 0/ Abstention : 0
- Décision : Adoptée à l'unanimité

b- Dialogue de gestion comités / LIFB

o Concept / Objectifs

L'objectif est de remplacer le versement automatique des sommes actuelles (1.500€ / comité + 0,40€ / licence) par une contractualisation pluri-annuelle :

- Augmentation de la somme (de 26K€ en 2022 à 35K€ en 2023) pour mieux valoriser les actions de terrain
- Une part dite « fixe » indexée sur la « performance » licences
- Une part dite « variable » fixée conjointement en fonction des objectifs fédéraux et territoriaux pour motiver l'engagement sur des projets structurants

o Mise en œuvre

L'opérationnalisation doit rester relativement simple et pouvoir se dérouler en 2 temps : un temps de concertation et un bref passage à l'écrit.

- Mise en œuvre pour 2023 et 2024 dans un 1^{er} temps
- Constitution d'un groupe de travail élus chargé de valider les sommes attribuées
- Clause de revoyure annuelle
- Feuille de route présentée en CPC début 2023 et validée par le CA en avril ou juin 2023

1974  2024
BADMINTON
Île-de-France

c- Billets JOP2024

La FFBaD nous adressé un courrier le 10-11 pour proposer aux Ligues d'acheter des places pour les épreuves de badminton des JOP2024 (27-07 au 05-08) à concurrence de 4.000€ max / Ligue. Tous les types de places sont possibles (catégories 1^{ère} à D, 2 ou 3 sessions / jours, places de 45€ à 320€, billets nominatifs et non cessibles).

Dans ce délai imparti (réponse pour le 18-11), il ne nous est pas possible d'organiser une concertation optimale avec les comités notamment. H. ANEST propose un sondage rapide, réservé aux membres du CA, présidents des comités et salariés de la Ligue, pour avoir déjà une idée des intentions et des disponibilités de chacun. Par la suite et en fonction des retours, nous proposerons 1 place par personne pour un ou des jours de compétition, une catégorie.

Le montant de cet achat sera défalqué de notre dialogue de gestion 2024. Cette proposition soulève de nombreux échanges. Certaines Ligues ont d'ailleurs décidé de ne pas se positionner.

Fin de la réunion : 23h30

Prochaine réunion de CA : 14 février 2023

Le Président de la LIFB
Hugo ANEST



La Secrétaire Générale adjointe
Brigitte VINCENT

